

SALLE PORT-AUBIN

(23 Bis Avenue de la 5^{ème} République, Cantenac)

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE LOCATION (hors associations)

☞ *La demande de réservation* à nous retourner **le plus rapidement possible** pour visa

Au plus tard 1 mois avant la date de réservation :

☞ *La convention* de réservation à remplir en Mairie

☞ *Les chèques* de caution (1 000 euros) et de location du montant approprié à la salle louée à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

☞ *L'attestation d'assurance* pour risques locatifs à demander à votre compagnie d'assurance (généralement l'assurance habitation).

NB : Cette attestation doit mentionner précisément le lieu et les dates de la location à savoir : du vendredi après-midi jour et heure de la remise des clés, jusqu'au lundi matin jour et heure de la restitution.

Pour Information :

- 1) Toutes ces pièces doivent comporter les mêmes coordonnées; celles du loueur, précisées dans la demande initiale de réservation.
- 2) Il convient de préciser que l'installation du matériel ne pourra se faire qu'à partir du moment où l'état des lieux et la remise des clés seront effectives.
Libre à vous de convenir d'une organisation une fois les formalités de prise de possession des locaux établies.
Ainsi, avant cette démarche la Commune ne délivrera ni clé, ni ne permettra l'installation dans les locaux communaux de matériels divers.